

POLITIQUE 8

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Pour répondre aux demandes d'organismes extérieurs, le conseil d'administration envisagera la nomination de représentants à divers conseils ou comités extérieurs. Ces nominations, qui demeurent à la discrétion du conseil d'administration, visent à faciliter l'échange de renseignements sur des questions d'intérêt commun et la discussion d'ententes possibles entre le Conseil et d'autres organismes. Ces représentants peuvent être des membres élus du Conseil ou tout employé du Conseil à la discrétion de la direction générale.

Le conseil d'administration déterminera le mandat de chaque représentant.

De façon générale, le conseil nommera une représentation aux organismes suivants :

- Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA),
- Zone 1 de l'Alberta School Boards Association (ASBA),
- *Alberta Catholic School Trustees Association*(ACSTA),
- TEBA (Teachers' Employer Bargaining Association),
- SCORES (Standing Community on Recreation and Educational Services),
- autres organismes ou comités selon les priorités du Conseil.

i. Mission

- représenter les politiques et les intérêts du Conseil.

ii. Pouvoirs et fonctions

- assister aux réunions ;
- défendre les intérêts du Conseil au niveau de ces organismes ;
- contribuer au bien-être de l'organisme désigné ;
- soumettre un rapport à la suite d'une activité au conseil d'administration pour communiquer les travaux de ces organismes (Voir : Politique 3, 1.12)

iii. Effectif

- un membre du conseil d'administration pour chaque organisme (et un membre substitut),
- un membre du personnel désigné par la direction générale au besoin.

iv. Réunions

- les réunions sont convoquées par les associations ou organismes.

Liaison Conseil scolaire – École :

i. Mission

- assurer un lien entre les écoles et le conseil d'administration.

Manuel des politiques – Conseil scolaire du Nord-Ouest

- ii. Pouvoir et fonctions
 - assister à deux fonctions ou rencontres par année;
 - représenter les intérêts du Conseil.
 - soumettre un rapport à la suite d'une rencontre au conseil d'administration en guise de compte rendu de ces activités.

Références : 33, 34, 51, 52, 53 *Education Act*

Adoptée : mai 2024

Manuel des politiques – Conseil scolaire du Nord-Ouest

ANNEXE

| Représentation du Conseil | # conseillers | # rencontres | Représentants du bureau central | Commentaires |
|----------------------------------|--------------------------|-------------------------|--|---------------------|
| FCSFA | 1 | | | |
| ASBA Zone 1 | 1 | | | |
| ACSTA Board of Directors | 1 | | | |
| TEBA | 1 | | | |
| SCORES | 1 | | 1 | |
| Autres | | | | |